

Working Paper drafted for the workshop:  
***Child and Youth Migration in West Africa:  
Research Progress and Implications for Policy***  
Organised by the Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty  
University of Sussex and Centre for Migration Studies, University of Ghana  
9<sup>th</sup>-10<sup>th</sup> June 2009, Hotel Alisa, Accra

**DE JEUNES TRAVAILLEUSES MIGRANTES SI (IN)VISIBLES :  
LES “PETITES DOMESTIQUES” D’AFRIQUE DE L’OUEST  
PERSPECTIVES COMPARATIVES A PARTIR DE L’EXEMPLE DES FILLETES ET  
JEUNES FILLES AU TRAVAIL A ABIDJAN**

Mélanie Jacquemin  
*Centre d’Etudes africaines, Paris*

**July 2009**

With additional funding from:



This paper may be reproduced free of charge in any format provided the source is acknowledged.

## Introduction

12 juin 2004 – 3<sup>ème</sup> Journée Mondiale contre le Travail des Enfants :

« 10 millions d'enfants bons à tout faire. Le travail domestique est le premier employeur des jeunes filles dans le monde. [...] Les enfants qui travaillent comme domestiques sont aujourd'hui le groupe le plus vulnérable des enfants qui travaillent dans le monde » (déclaration de l'OIT)

“Efforts against child labour often overlook domestic workers [...] Millions of girls are trapped in poorly paid jobs as domestic servants.” (déclaration de l'UNICEF)

On peut s'étonner de la relative nouveauté de l'attention portée à l'emploi domestique des enfants. Alors que le travail et l'exploitation des enfants se situent désormais au cœur des préoccupations des instances internationales spécialisées (OIT, UNICEF) et des ONG concernées, que le sujet suscite un intérêt croissant de la part des chercheurs en sciences sociales et qu'il a trouvé une visibilité médiatique, la question du travail domestique des enfants est restée longtemps méconnue, voire négligée. Depuis une quinzaine d'années, elle fait cependant l'objet d'un engagement nouveau de la part des institutions internationales et des O.N.G. Le travail de ces dernières – dans un contexte où l'attention publique et les politiques institutionnelles portent prioritairement sur les « pires formes du travail des enfants » et particulièrement sur la situation spécifique des filles<sup>1</sup> –, ainsi que les relais médiatiques ont permis à ces « 10 millions d'enfants bons à tout faire » (*Libération* [quotidien français], 11/06/2004) d'occuper une place nouvelle dans la conscience publique et les programmes de développement. En juin 2004, la publication du rapport du BIT intitulé *Coup de main ou vie brisée ? Comprendre le travail domestique des enfants pour mieux intervenir*, officialise cette prise en compte inédite des activités domestiques dans la problématique générale du « travail des enfants ».

À l'échelle mondiale, l'ampleur du phénomène des enfants domestiques est aujourd'hui dévoilée, si bien que d'invisible, il est subitement devenu dans nombre de pays du Sud un « problème de société ». À ce titre, il appelle bien sûr à l'action. Et devant la gravité de certaines situations, il mérite certes d'être dénoncé comme un scandale pour le sens moral. Mais ce n'est pas là le rôle du chercheur. Il n'est aucunement besoin de justifier que des priorités d'action portent sur des situations caractérisées comme relevant d'une forme d'esclavage, de trafic ou de servitude pour dettes. Cependant, on ne saurait sérieusement émettre l'hypothèse que ces situations extrêmes concernent à l'heure actuelle à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest,

---

<sup>1</sup> Cf. La Convention 182 et la Recommandation 190 de l'OIT (juin 1999), qui portent sur « l'interdiction et l'action immédiate pour l'élimination des pires formes du travail des enfants ».

une majorité de “petites domestiques”, même si toutes les observations confirment qu’une majorité d’entre elles travaillent et vivent dans des conditions très difficiles.

En Afrique de l’Ouest, le phénomène des “petites domestiques” n’est pas nouveau. Contrairement à ce que l’on pourrait croire, il n’est pas apparu avec la récession et les Programmes d’Ajustement Structurel (PAS) qui touchent l’économie de la plupart des pays de la sous-région depuis les années 1980. Mais le phénomène s’est transformé, complexifié, notamment sous l’effet de la crise économique. La nouveauté tient à des formes inédites de mise au travail domestique des enfants, formes qui se sont développées au cours de ces 20 dernières années.

Malgré la multiplication des recherches sur l’emploi domestique, force nous est de reconnaître que les enquêtes approfondies restent encore en nombre insuffisant pour saisir l’étendue et la signification des questions que pose aujourd’hui le service domestique juvénile, pour mieux en comprendre les dimensions multiples et les évolutions, finalement pour construire une connaissance solide qui puisse orienter une action politique appropriée aux besoins spécifiques qu’expriment ces très jeunes travailleurs migrants – des filles en majorité.

Sans prétendre apporter une réponse définitive à des questions aussi complexes, je développe ici 4 parties visant à montrer non seulement l’ampleur du phénomène, mais surtout la diversité des dynamiques à l’œuvre. La 1<sup>ère</sup> partie traite la question de la quantification des “petites domestiques” : toujours impossible à ce jour et pourtant jugée cruciale, elle pose plus généralement la question de la reconnaissance et des modes de catégorisation de ces jeunes travailleuses migrantes. Pour attester la diversité des situations à prendre en considération, la 2<sup>ème</sup> partie détaille les principaux modes de placement et statuts d’emploi des petites domestiques que l’on rencontre aujourd’hui dans les grandes villes d’Afrique de l’Ouest. À partir de la biographie exemplaire d’une petite domestique au travail à Abidjan, la 3<sup>ème</sup> partie met en évidence le fait que les trajectoires de travail de ces jeunes migrantes ne sont pas linéaires, mais qu’il y a, au contraire, très couramment une succession de plusieurs statuts d’emploi domestique ; en fonction de l’âge de la jeune travailleuse, ces passages sont tantôt révélateurs d’une certaine prise d’autonomie, tantôt d’une forte dépendance. Enfin, j’examinerai en 4<sup>ème</sup> partie dans quels contextes et de quelles manières, les parents et les jeunes filles elles-mêmes tentent de mettre en place des stratégies visant à sécuriser la migration urbaine de travail des “petites domestiques”.

## Sources et méthodologie

Les données sur lesquelles est fondé ce texte proviennent principalement des enquêtes que j'ai personnellement menées à Abidjan et en Côte-d'Ivoire en 1999, 2000 et 2001, dans le cadre de mes recherches doctorales en sociologie (Jacquemin, 2007) – voir encadré méthodologique en fin de texte. Il convient ici de souligner avec insistance que je n'ai pas mené d'enquêtes approfondies dans les autres pays de la sous-région. Hors Abidjan et Côte-d'Ivoire, les données présentées ci-après pour l'Afrique de l'Ouest sont issues :

- \* de rapports d'enquêtes et de workshop consacrés à la question du travail (et du trafic) des enfants domestiques (UNICEF/OIT/ONGs) ;
- \* de sources journalistiques (presse/TV/radio) et de films documentaires ;
- \* de 2 brefs passages d'enquête exploratoire à Bamako et à Dakar, en 2001 et en 2009 ;
- \* de quelques articles scientifiques et mémoires de master en sciences sociales portant plus ou moins directement sur le phénomène des migrations juvéniles féminines pour travail domestique dans l'un des pays de la sous-région ;
- \* de communications personnelles avec les chercheurs et les étudiants auteurs de ces travaux.

### 1. Combien sont les petites domestiques ?

Il reste à ce jour impossible de chiffrer précisément ce phénomène, pour diverses raisons que nous examinerons brièvement. Toutefois, trois certitudes ressortent de toutes les observations :

1. Les enfants et adolescent-es dont l'activité principale est le service domestique sont indéniablement très nombreux dans la plupart des grandes villes du Sud, et dans celles d'Afrique de l'Ouest notamment.

Selon l'OIT-IPEC (2006), plus de 200 millions d'enfants âgés entre 5 et 17 ans travaillent dans le monde. Parmi eux, le nombre de jeunes filles de moins de 16 ans employées comme domestiques est plus important que dans n'importe quel autre type d'emploi.

Pour la première fois en 2004, l'OIT annonce une évaluation chiffrée : « 10 millions d'enfants bons à tout faire [dans le monde] ». L'agence ne cache pas que ce chiffre est tout à fait incertain « par nature », mais précise qu'il ne s'agit probablement que de la partie émergée de l'iceberg... L'objectif était précisément de convaincre sur l'ampleur de ce phénomène.

Selon les « évaluations rapides » les plus récentes de l'OIT, il y aurait par exemple 175 000 enfants de moins de 18 ans employés dans le service domestique en Amérique Centrale, et environ 700 000 en

Indonésie ; 54 000 enfants de moins de 15 ans seraient concernés en Afrique du Sud. Malgré plusieurs études, on ne dispose pas d'évaluation chiffrée générale pour l'Afrique de l'Ouest.

2. Bien que les pratiques – diversifiées – n'excluent pas les garçons, l'emploi domestique (d'ailleurs juvénile et adulte) reste majoritairement un domaine féminin, comme c'est le cas en Afrique de l'Ouest. La relation de travail reste également fortement caractérisée par un rapport de femme à femme, car les employeurs ayant l'autorité principale sur les petites domestiques sont majoritairement des femmes (même si l'on dénombre, bien entendu, également des hommes).

Cependant, il n'existe pas de données quantitatives sur ce point.

3. Ces jeunes travailleuses sont principalement des migrantes, qu'il s'agisse de migrations internes, transfrontalières, sous-régionales, voire transcontinentales. En Afrique de l'Ouest, il semble que la plupart des "petites domestiques" effectuent une migration de travail interne ou transfrontalière.

Les études récentes réalisées en Côte-d'Ivoire, au Mali, au Burkina Faso, au Sénégal, au Ghana, au Bénin, au Togo (cf. bibliographie) montrent qu'on rencontre aujourd'hui dans les grandes villes d'Afrique de l'Ouest, des "petites domestiques" originaires de *toutes* les régions internes au pays concerné, et dans une moindre mesure, des petites et jeunes filles provenant de l'ensemble de la sous-région. Aussi faut-il sans doute être prudent vis-à-vis des prétendus effets de « spécialité régionale » de cette activité : à Abidjan, il est inexact que les petites domestiques viennent toutes de la région de Bondoukou ou du pays baoulé ; à Ouagadougou, les filles de la province du Sourou n'ont pas non plus l'apanage de cette activité, pas plus que les filles sereer ne dominent aujourd'hui le service domestique à Dakar, etc. Il existe bien entendu des tendances dominantes, corrélées à des facteurs contextuels et des déterminants régionaux, mais la réalité contemporaine du phénomène des petites domestiques est plus large et plus complexe que l'image de « spécialité ethnique » qui en est parfois donnée.

### ***L'exemple d'Abidjan***

En 2000, le B.I.C.E. estimait (sans présenter ses sources) à 30 000, le nombre de jeunes travailleuses domestiques à Abidjan ; tous les médias ivoiriens ont diffusé ce chiffre, que je trouve pour ma part sous-estimé.

Malgré l'absence de données chiffrées précises sur le phénomène des petites domestiques, toutes les observations attestent que ces jeunes travailleuses sont très nombreuses dans la capitale économique ivoirienne : dans une ville où seuls les ménages des fractions sociales les plus aisées emploient une

domesticité adulte (« grandes bonnes » et « boys »), ce sont ces fillettes et adolescentes qui, dans les milieux populaires comme dans la petite bourgeoisie, effectuent la majeure partie du service domestique. L'importance numérique de cette main-d'œuvre urbaine, principalement composée de jeunes migrantes ivoiriennes d'origine rurale, a une répercussion évidente, et de longue date, sur la démographie d'Abidjan. En effet, l'ampleur des transferts de filles vers Abidjan ressort au niveau de la pyramide des âges de la population de cette ville : les filles âgées de 10 à 19 ans y sont très nettement sur-représentées par rapport aux garçons du même âge et aux autres groupes d'âge féminins (Tableau 1). Les études ethnologiques et anthropologiques consacrées aux pratiques de circulation et de *fosterage* des enfants, ont permis dans un premier temps d'éclairer cette anomalie démographique : on comprit ainsi que le surnombre des filles mineures à Abidjan tenait à l'immigration massive de jeunes filles de la parenté rurale venant dans la ville en tant qu'aides familiales ou petites bonnes (Etienne 1979, Antoine et Herry 1982, Antoine et Guillaume 1986).

Tableau 1 - Rapports de masculinité dans les groupes d'âge de 5-9 ans à 20-24 ans

Abidjan

	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20-24 ans
1955	100.4	110.6	107.9	125.3
1975	90.7	76.3	86.8	141
1978	-	69.1	71.6	-
1988	94	76	71.5	97
1998	95.9	79.1	71.6	98.9

Sources: Recensement d'Abidjan, 1955

Recensement Général de la Population de Côte-d'Ivoire, 1975

Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan (E.P.R.), 1978

Recensement Général de la Population et de l'Habitat, République de Côte-d'Ivoire, 1988

Recensement Général de la Population et de l'Habitat, République de Côte-d'Ivoire, 1998.

Repérée au cours d'une période de croissance économique (1970's), la « surpopulation » des filles mineures à Abidjan s'est perpétuée jusqu'aujourd'hui : le dernier recensement (1998) confirme cette donnée démographique persistante. Mais la thèse classique de la solidarité familiale ne suffit plus à

expliquer le prolongement de ce phénomène dans un contexte tout différent, celui de la récession économique qui sévit en Côte-d'Ivoire depuis le début des années 1980. Au contraire, plusieurs études attestent l'affaiblissement de ces pratiques de solidarité : elles montrent que l'essor des mouvements de « retour au village », et tout spécialement la diminution des flux migratoires d'enfants *fosterés* vers Abidjan constituent bien des « pratiques de crise » (Vidal et Le Pape 1986, Beauchemin 2002).

Quand tous les budgets se resserrent, comment expliquer alors le maintien, dans les ménages d'Abidjan, de toutes ces jeunes « aides ménagères » ? La thèse du développement des pratiques de trafic d'enfants dans la sous-région ne peut pas non plus constituer une explication suffisante. Le cas d'Abidjan met en évidence la fonction *économique* essentielle de ce travail féminin enfantin et juvénile dans un contexte de faible industrialisation et de grave crise économique, fonction réalisée au prix d'une exploitation importante des filles. Cependant, le développement du salariat des petites domestiques depuis 25 ans est une évolution majeure, qui a pour effet de donner une valeur marchande à ce travail et partant, du prix à celle qui l'accomplit. Cela a également un effet direct sur la comptabilisation de ces jeunes travailleuses, ce qui nous ramène à la question, difficile s'il en est, du nombre de petites domestiques.

### ***Une question jusqu'à présent irrésolue***

Le travail domestique des enfants serait difficile à mesurer rigoureusement en raison de son caractère par définition « caché » dans l'espace privatif des unités domestiques. Pourtant, plus encore que cette nature « cachée », un problème persistant de définition est à l'origine des difficultés à obtenir des estimations précises du nombre de petites domestiques. Au fait, quels types de petites domestiques sont pris en considération quand il s'agit de les compter officiellement?

Je n'entrerai pas ici dans le débat général sur la reconnaissance du caractère économique du travail domestique (Chadeau et Fouquet 1981, Barrère-Maurisson *et al.* 1984, Vandelac *et al.* 1985, Charmes 1996, Waring 1996). Je rappellerai simplement que le fait de ne comptabiliser le travail domestique (comme activité économique donc) uniquement lorsqu'il est accompli « pour quelqu'un d'autre contre un paiement », ou bien hors « membre de la famille » est à la fois trop flou et trop précis si l'on veut réellement quantifier l'ampleur du travail domestique des enfants.

### ***« Travail domestique » : une catégorie utile de recensement... pourtant négligée***

La comparaison entre deux rapports d'enquêtes conduites à Abidjan, l'une en 1978, l'autre en 1992 confirme non seulement que le travail domestique est habituellement classé comme « non-activité », mais elle prouve surtout l'intérêt qu'il y aurait à le répertorier autrement pour appréhender plus justement la

situation d'activités des jeunes, et celle des jeunes filles tout particulièrement. En 1992 fut en effet ajoutée aux 4 catégories employées précédemment (cf. tableau 2) celle de « travail domestique », regroupant les ménagères et les aides ménagères : évolution très importante, puisque cette nouvelle catégorie regroupe alors 14% des filles âgées de 5 à 14 ans et 38% des 15-19 ans (pour seulement 0,5 et 1,5% des garçons des mêmes tranches d'âge), alors que ces petites domestiques avaient jusqu'alors été enregistrées comme « non actifs ». Toutefois, cette catégorie utile de « travail domestique », susceptible de rompre efficacement avec l'invisibilité et la sous-évaluation de ce type d'activités, n'a pas été retenue dans les enquêtes ultérieures : le recensement général de 1998 en Côte-d'Ivoire a conservé la catégorie de « ménagère » comme l'un des 8 types d'activité pour les personnes résidentes âgées de 6 ans et plus. Pourtant, il est improbable qu'une fillette de 9 ans, ni même une jeune fille célibataire de 19 ans considérée comme une personne dépendante (i.e. non chef de ménage), soient enregistrées comme « ménagères » même si elles réalisent à temps plein des travaux domestiques indispensables à la reproduction du ménage ; en dépit du travail fourni, elles sont classées comme « autre inactifs ».

Tableau 2 – Répartition des « jeunes » par situation d'activité selon le sexe et l'âge en 1978 et en 1992

Abidjan

	5-14 ans		15-19 ans	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
<b>1978</b>				
Actif rémunéré	0	2	20	12
Autres actifs	2	3	18	6
Scolarisé	67	47	44	22
Non actif	31	48	18	60
	100%	100%	100%	100%
<b>1992</b>				
Actif rémunéré	0,5	3	4	15
Autres actifs	2	2	22	13
Scolarisé	77	61	54	26
Travail domestique	0,5	14	1,5	38
Hors activité	20	20	18,5	8
	100%	100%	100%	100%

*Autres actifs (1978, 1992)* : apprenti, aide familial.

*Travail domestique (1992)* : personne enregistrée comme ménagère ou aide ménagère.

*Non actif (1978)* : l'enquête de 1978 ne permet pas de différencier des « non actifs » les personnes effectuant un travail domestique (ou ménager). Les « non actifs » de 1978 doivent donc être comparés à la somme des deux catégories, « travail domestique » et « hors activité » en 1992.

Sources : *Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan (1978)*

*Enquête prioritaire sur les dimensions sociales de l'ajustement structurel. Abidjan, 1992*

D'après M. Le Pape (1997).

Malgré les efforts portés par l'OIT (2004-a ; 2007) pour clarifier les définitions du travail domestique des enfants, on constate qu'un flou persiste autour de la prise en compte des enfants mis au travail domestique dans la sphère familiale (élargie), ce qui pose notamment problème en Afrique de l'Ouest, où le modèle dominant de composition des ménages urbains n'est pas celui de la famille nucléaire. Dans les grandes enquêtes, une double tendance semble continuer à rendre impossible une quantification réaliste des petites domestiques :

- \* la non reconnaissance du travail domestique comme activité économique ;
- \* le refus de considérer la sphère familiale comme lieu potentiel de travail des enfants, voire de leur exploitation (Jacquemin 2006).

### ***Quelques exemples***

- Au Ghana, d'après une récente « National Survey on Child Labour » (Ghana Statistical Service 2003) seulement 1% des enfants au travail seraient des 'child domestic workers' ; en revanche, 88% des enfants au travail ont été classifiés comme 'unpaid family workers', et l'on peut raisonnablement penser qu'une grande part d'entre eux sont des enfants domestiques qui, du coup, n'ont pas été recensés comme tels (Tsikata, à paraître).

- Deux rapports d'enquête nationale très récents sur le travail des enfants (Côte-d'Ivoire 2005, Mali 2007), pourtant supervisés par l'OIT-IPEC, n'ont pas non plus permis d'affiner la connaissance sur le nombre de petites domestiques mises au travail dans ces pays : d'une part en raison de l'adoption du Système des Comptes Nationaux des Nations Unies (SCN 1993) – dont on sait qu'il ne comptabilise pas le travail domestique non rémunéré. Et d'autre part, en raison d'une ambiguïté abyssale autour des catégories « activités ménagères ou domestiques », et « service domestique ». Pour le Mali, le rapport nous apprend que 26 000 filles âgées de 15 à 17 ans travailleraient comme domestiques payées, la majorité d'entre elles à Bamako. Mais l'on n'apprend rien sur les jeunes filles non déclarées comme salariées, qu'elles aient plus ou moins de 15 ans ; or elles sont certainement en quantité non négligeable...

Que l'attention quantitative soit ciblée sur les situations les plus insoutenables (lesquelles méritent évidemment d'être dénoncées), ou uniquement sur les petites domestiques « payées », le risque est finalement d'assister à la construction (statistique) d'une représentation sociale simplifiée, voire simpliste, du travail domestique juvénile. Tendant à les homogénéiser, cette vision dissimule la diversité des

déterminations et des pratiques réelles que recouvre aujourd'hui la mise au travail des petites domestiques.

Une autre certitude se dégage de l'ensemble des études récentes : le nombre de petites domestiques au travail en milieu urbain ouest-africain tend à augmenter, sous-tendu par :

- \* une augmentation de la demande pour cette main-d'œuvre jeune et bon marché (Jacquemin 2007);
- \* une diversification de l'offre des petites domestiques (*Ibid.*) ;
- \* *last but not least*, un plus grand désir d'autonomie des jeunes filles rurales vis-à-vis de leur famille villageoise et des règles coutumières (Lesclingand 2004a).

## **2. Diversité des modes de placement et des statuts d'emploi**

La catégorie "enfants travailleurs domestiques", "child domestic workers" en anglais, ou encore "petites domestiques" n'est nullement homogène. Précisons d'emblée que la notion même de *tâches domestiques* ne décrit pas suffisamment l'apport de ces jeunes travailleuses à l'économie des ménages urbains : nombre d'entre elles participent indirectement aux petites activités rémunératrices de leur 'patronne', et d'autres y contribuent directement. La plupart de ces jeunes travailleuses connaissent une situation de pluri-activité qui leur est imposée, non seulement en raison de l'élasticité des tâches qui leur sont assignées, mais plus généralement en raison de l'articulation très étroite entre sphère domestique et sphère marchande, qui caractérise l'ensemble des activités informelles féminines (adultes et juvéniles), devenues centrales dans les stratégies de survie des ménages urbains ouest-africains (Locoh 1993, Vidal 1985, Pilon *et al.* 1997, Jacquemin 2007).

Apparaissent ainsi les limites d'une typologie du service domestique juvénile basée sur la nature des tâches accomplies (cf. LIDHO 1995, Veil 1998) ; fonder l'analyse sur les modalités d'emploi, les pratiques et le rapport social de travail ouvre davantage à la compréhension des multiples dimensions du phénomène des petites domestiques. En effet, différents types de rapports sociaux encadrent aujourd'hui le placement et l'utilisation de ces filles en Afrique de l'Ouest, ils produisent divers types de pratiques, qui finalement mettent en lumière les transformations du phénomène des petites domestiques dans un contexte de récession.

La typologie et les descriptions qui suivent sont principalement fondées sur la situation abidjanaise ; dans la mesure du possible, j'indiquerai des éléments de comparaison avec des situations rencontrées dans d'autres pays de la sous-région.

Dans mes enquêtes ivoiriennes, 3 critères de définition des petites domestiques ont été retenus :

- \* que l'enfant exécute *quotidiennement et principalement* des activités domestiques et/ou marchandes,
- \* sous la tutelle d'un adulte *autre* que l'un de ses deux géniteurs ;
- \* concernant l'âge, j'ai opté pour une définition sociologique et générationnelle de l'enfance en Afrique noire aujourd'hui (Verlet 1996) : dans mes recherches, la génération « sous ajustement structurel » correspondait empiriquement aux individus de moins de 20 ans.

### ***Trois modèles d'embauche***

La chronologie de la longue récession qui sévit, en Afrique et à Abidjan, depuis la fin des années 1970 a sous-tendu la création de nouvelles modalités du service domestique juvénile. Avant les années de récession, l'essentiel de cette main-d'œuvre était composée de jeunes filles que les familles villageoises décidaient ou acceptaient d'envoyer à la ville chez une parente, plus ou moins proche. Inscrit dans le cadre des pratiques de *fostering* et de la solidarité familiale, le recours aux services de ces "petites nièces"<sup>2</sup> n'était pas monétarisé mais, en échange, la « tante » d'Abidjan devait s'occuper d'elles et de leur apprentissage. Or, à partir des années 1980, un type inédit de petites domestiques apparaît dans les ménages urbains : la "petite nièce" est désormais le plus souvent remplacée par une "petite bonne", étrangère à la famille et en principe rémunérée sur la base d'un salaire mensuel.

Phénomène récent, la multiplication des petites salariées domestiques non apparentées, voire sans aucun lien ethnique, régional, social ni amical avec la personne qui les emploie, marque une rupture avec le modèle « familial » qui prévalait auparavant. Cependant, les "petites nièces" n'ont pas complètement disparu. À Abidjan aujourd'hui, de même qu'à Bamako, Dakar, Ouagadougou ou Accra, différentes pratiques d'embauche coexistent, que l'on peut caractériser selon trois modèles : 1) la "petite nièce" ; 2) l'"enfant louée" ; 3) la "petite bonne salariée".

---

<sup>2</sup> Le terme "*petites nièces*" est ici présenté comme un concept ; il suggère toujours l'existence d'un lien de proximité mais il désigne pas systématiquement la réalité de ce lien précis de parenté : il peut en effet aussi bien s'agir d'une nièce que d'une petite sœur, d'une cousine ou de la fille d'un(e) ami(e) de l'un des membres du ménage employeur, ou plus simplement encore d'une enfant originaire du même village.

1. Le premier modèle s'inscrit dans le prolongement des pratiques anciennes de circulation des enfants en Afrique de l'Ouest : les collectifs de parenté ruraux acceptaient de confier à leurs parents urbains des "petites nièces" travaillant chez leurs « tanties » de la ville où elles étaient censées s'initier à la vie moderne, *via* un apprentissage et quelquefois la scolarisation. Le contexte était celui d'interrelations familiales denses, où les protagonistes se connaissaient personnellement et convenaient de leurs obligations réciproques, régies par des codes autant explicites qu'implicites.

La "petite nièce" n'est jamais payée en numéraire, elle est logée, nourrie, habillée et assistée en cas de maladie par sa patronne-tutrice qui devra également « faire quelque chose » pour elle quand elle quittera la place : une « valise » (trousseau, machine à coudre, petit pécule...), devant la soutenir pour entrer dans l'âge adulte. Ces obligations sont en principe doublées de transferts (en nature et en argent) et de services envers les parents de la fille, auxquels la patronne-tutrice peut difficilement se soustraire.

Entouré du symbolisme de la parenté, le modèle de la "petite nièce" est valorisé par le discours de la solidarité familiale, au risque de masquer la réalité ou la valeur du travail accompli, et de diluer les rapports de domination. Ce modèle d'embauche ne concerne pas un groupe d'âge particulier : on rencontre des "petites nièces" âgées de 5-6 à 20 ans, une majorité ayant probablement de 10 à 16 ans.

Certes, dans la plupart des villes de Côte-d'Ivoire, du Mali, du Burkina Faso, du Ghana ou du Bénin (*vidomégon*), la "petite nièce" existe toujours aujourd'hui, mais ce modèle « familial » de recrutement à partir de la parenté étendue (*fosterage*) n'a plus la faveur des ménages urbains. Car, en dépit du sens commun, la main-d'œuvre que fournissent ces aides familiales n'est pas gratuite : la réciprocité qui en est attendue a un coût financier non négligeable en période de récession, et un coût symbolique important lui aussi. De très nombreuses femmes d'Abidjan préfèrent désormais employer une fille non-parente qu'elles payent d'un salaire : parce que cela leur coûte moins cher, sur les plans matériel et symbolique, que de recourir aux services d'une "petite nièce".

Mais c'est aussi parce que de nombreux parents villageois refusent à présent que leurs filles partent travailler à en ville selon ce modèle : ils connaissent les effets de la crise et savent que leurs filles travailleront dur sans pour autant être assurés du principe de réciprocité. En effet, le type de la « petite nièce apprentie » (parfois même scolarisée), idéal familial auquel continuent de se référer la plupart des discours, tend désormais à faire place à des "petites nièces" du type « domestiquées » : sans doute plus qu'avant, leur jeune âge prend le sens de l'extorsion de travail, et le système d'échange et de socialisation est le plus souvent mis à mal. Parents et filles préfèrent alors que leur labeur soit payé en argent, en travaillant chez des non-parents.

2. Le second modèle émergea en Côte-d'Ivoire à la fin des années 1970. Il se distingue du premier en ce que la filière de parenté a été tronquée : la fillette ou l'adolescente est bien sous la tutelle d'une parente-tutrice (plus ou moins proche) qui, résidant à Abidjan, la fait venir du village. Mais au lieu de l'employer elle-même en ville, elle la place chez une patronne – non parente – contre un salaire mensuel versé non pas à la petite domestique, mais à sa tutrice. Contrairement au premier, ce deuxième modèle d'embauche est monétarisé.

L'« enfant loué » a donc la particularité de recevoir de sa tutrice une rétribution de son travail sous forme non monétaire (une « valise ») et seulement au moment de son retour au village, alors que la patronne qui l'emploie paie, chaque mois, son travail en argent. Il est bien rare que les « tantes-loueuses » dépensent la totalité de l'argent perçu pour remplir la « valise » des filles qu'elles ont placées ; elles tirent le plus souvent de confortables bénéfices de ce système, *a fortiori* si elles ont « loué » un grand nombre de filles en ville.

Ce modèle de l'« enfant loué » concerne principalement des très jeunes filles, âgées de 7-8 à 13-14 ans.

En Côte-d'Ivoire, j'ai pu mener une enquête qui retrace l'origine et le développement de cette pratique, en me rendant directement dans la région de Bondoukou (Nord-Est du pays), là où des filières de louage ont été initiées il y a une trentaine d'années. Assimilable en certains cas à des trafics d'enfants, la pratique du louage des petites domestiques représente sans aucun doute la forme la plus évidente et la plus féroce de l'exploitation du travail des filles. Malgré les critiques unanimes qu'elle soulève, elle perdure toujours, en particulier parce qu'elle permet aux femmes d'Abidjan de trouver des petites bonnes aux plus bas prix, en raison de leur très jeune âge et de la très grande pauvreté des milieux où elles sont captées.

Il faut cependant mentionner l'existence de certaines situations où les « tantes-loueuses » (surnommées avec euphémisme « mamans des bonnes ») prennent au sérieux leur rôle de tutrice et assurent aux filles un minimum de protection pendant leur expérience migratoire de travail, ainsi qu'une rétribution honorable à l'issue de leur période de travail. En fait, elles attachent suffisamment d'importance à leur réputation et à certaines formes de contrôle communautaire pour ne pas tirer un profit abusif de leur pratique d'intermédiaire de placement, pourtant mercantile le plus souvent. Des cas de ce type ont été relevés notamment au Burkina Faso, où deux études signalent l'existence à Ouagadougou d'un type spécial d'intermédiaire : les tuteurs/tutrices, ou 'sponsors' (d'ailleurs appelées « mamas » (Terre des Hommes 2003, Riisoen *et al.* 2004). Ces personnes, qui résident en ville, ne vont pas systématiquement chercher elles-mêmes des filles dans leur région rurale d'origine, mais accueillent chez elles dans leur cour les jeunes migrantes lorsqu'elles arrivent à Ouagadougou en vue de s'employer comme petites bonnes. La cour de ces tuteurs sert de lieu de recrutement, où les employeurs viennent embaucher des filles. En plus

d'assurer aux filles – contre 100 francs CFA par jour (en 2003) – l'hébergement et les repas le temps qu'elles trouvent une patronne (chez qui elles résideront le plus souvent), ces 'sponsors' jouent le rôle d'intermédiaire de placement, et de protecteur des jeunes migrantes. Ils bénéficieraient d'ailleurs d'un grand crédit de confiance auprès des communautés villageoises d'où viennent les jeunes filles. Les tuteurs interviewés prétendent faire cela sans contrepartie et ne pas ponctionner le salaire des filles ; mais ils signalent toujours l'existence d'autres 'sponsors' qui eux, seraient malhonnêtes et tireraient un profit monétaire certain de cette pratique... Ces derniers sont bien entendu, plus difficiles à interviewer.

Sans que l'on puisse ici établir s'il s'agit réellement d'un système de louage, on peut toutefois signaler qu'au Ghana, l'intervention croissante d'intermédiaires de placement des petites domestiques a été relevée. Il s'agit de membres de la parenté (élargie), de voisins, d'amis, ou même d'agents informels (des placeurs) qui font une médiation entre les parents et les employeurs des jeunes filles domestiques, mais de façon indirecte : i.e. que parents et employeurs ne se connaissent pas à l'avance (Apt 2005). Tsikata (à paraître) pointe ici à un phénomène nouveau au Ghana, qui se démarque nettement du système de *fosterage*, autrement dit de la 'petite nièce' : la nouveauté, c'est que les parents acceptent désormais d'envoyer leur(s) fille(s) travailler en ville chez un non-parent et inconnu, mais *via* l'intermédiaire d'une personne qu'ils connaissent plus ou moins. La rémunération des filles ainsi placées semble souvent gérée par ces intermédiaires : soit ils l'adressent directement aux parents, soit ils la « gardent » pour les filles plus tard ; sans doute arrive-t-il aussi que les filles touchent directement leur salaire de l'employeur, ce qui correspond au 3<sup>ème</sup> modèle.

3. Le troisième modèle s'est développé dans les années 1980. Plus aucun lien familial n'intervient dans l'embauche de la jeune domestique ; des intermédiaires (agences de placement, connaissances) se chargent, le plus souvent contre rémunération, de mettre en relation « patronnes » et « petites bonnes », quand ce ne sont pas les jeunes filles elles-mêmes qui proposent leurs services, en porte-à-porte. Généralement logée et nourrie chez l'employeur, la "petite servante salariée" perçoit et gère directement son salaire monétaire mensuel. Notons que les filles concernées par ce modèle d'embauche sont rarement âgées de moins de 13-14 ; il n'est pas rare qu'elles aient été scolarisées pendant quelques années du cycle primaire.

Qu'on ne s'y trompe pas, le terme « salarié » ne correspond pas à l'équivalent qu'on en connaît dans le secteur dit moderne de l'économie ; les salaires restent bas, ils sont versés de manière aléatoire et, en l'absence de toute protection sociale et juridique de ces jeunes travailleuses, les contrats – verbaux – demeurent très fragiles.

À côté des réseaux de louage de petites domestiques, les premières agences de placement de petites bonnes apparaissent à Abidjan à la fin des années 1980 ; on en comptait plus de 50 en 2001. La multiplication rapide de ces établissements informels a matérialisé dans l'espace urbain, la création d'un marché spécifique du travail domestique juvénile, avec ses lieux et ses modes d'échange, ses tarifs et ses concurrences, ses efforts ambigus de réglementation, ses fluctuations de l'offre et de la demande. Le modèle de la "petite servante" directement salariée est lié à l'émergence de ce nouveau marché, dont la diversité des agencements et des logiques d'action attestent la combinaison des facteurs économiques, sociaux et culturels.

Il apparaît que les agences de placement de petites bonnes constituent une « spécialité abidjanaise » : à ma connaissance en effet, ces établissements – informels pour la plupart – qui ont pignon sur rue n'existent pas, ou très peu, dans les autres villes de Côte-d'Ivoire, ni à Bamako, à Dakar, à Ouagadougou, à Cotonou ou Lomé, alors que le modèle de la "petite servante salariée" y connaît un développement certain. Au Ghana, les agences de placement furent interdites par la loi jusqu'en 2003 ; depuis, plusieurs d'entre elles (informelles ou officiellement agréées) ont été créées à Accra, qui notamment pratiquent le placement de jeunes filles domestiques, généralement âgées de plus de 15 ans. Ce respect de l'âge minimum d'accès à l'emploi s'observe également dans la plupart des agences (informelles ou non) d'Abidjan, suite notamment aux efforts du BICE en vue de la professionnalisation des pratiques des agences. Certes, d'autres placeurs ont un intérêt bien compris à ne pas respecter les normes légales, et continuent à placer des fillettes, ainsi qu'à prélever leur commission sur le salaire des jeunes travailleuses, alors qu'en principe, seuls les employeurs doivent s'acquitter de ces frais.

Malgré ces disparités et les abus commis par des agents de placement peu scrupuleux, il me semble inopportun de condamner en bloc le système des agences de placement, comme le font souvent les médias locaux (ivoiriens tout du moins), voire certaines associations locales ou ONG internationales. Parce qu'ils opèrent dans l'espace public, ces établissements permettent justement des interventions extérieures visant à réglementer les pratiques et à sensibiliser les acteurs (placeurs / employeurs / petites bonnes) en vue d'une meilleure application des droits des jeunes travailleuses domestiques. Certaines réussites du BICE en ce sens vis-à-vis des agences d'Abidjan en sont un bon exemple. Il reste la question des modes de placement des plus jeunes (moins de 15 ans) qui, parce que leur travail est officiellement interdit, se trouve dans une situation de vulnérabilité aggravée.

J'ai très peu d'informations approfondies sur ce point, mais plusieurs observations (personnelles et d'autres chercheurs et étudiants) confirment qu'à Bamako et à Dakar tout au moins, certaines associations oeuvrant pour la défense des droits des jeunes travailleuses domestiques, jouent également le rôle d'agence de placement puisqu'elles servent d'intermédiaires entre petites bonnes et patronnes, des frais de commission étant versés par les 2 parties. Il apparaît même que ce sont parfois ces associations qui gèrent le versement du salaire aux jeunes filles, servant à nouveau d'intermédiaire entre employeurs et employées domestiques, avec parfois un « dégraissage » important du salaire au profit de l'association... Des petites bonnes penseraient ainsi que leur patronne les paye 10 000 à 15 000 francs CFA par mois, alors qu'elle verse 20 000 à 30 000 CFA à l'association intermédiaire, qui elle, reverse effectivement beaucoup moins à la jeune travailleuse. Sans doute peut-on croire que ce profit non négligeable est utilisé à des fins de soutien aux petites domestiques les plus en difficulté ?

### ***Un continuum de situations malgré des points communs à toutes les petites domestiques***

*« Disponibles avant tout » : un rapport spécifique de travail*

Les petites domestiques ont en commun avec tous les employés domestiques de la planète d'être engagées dans un rapport interpersonnel de travail, où la soumission est créée par la supervision directe, et renforcée par la nature privatisée du travail. Mais leur très jeune âge, le fait que la plupart d'entre elles logent chez l'employeur et les représentations prégnantes du modèle familial de mise au travail précoce surajoutent à la spécificité de ce rapport de travail. Ces paramètres fondent une forme particulière d'exploitation. Circulant sans statut légal ni protection juridique ou sociale, elles vivent au quotidien des situations de dépendance liées à leurs conditions de travail.

À Abidjan, j'ai relevé 3 points communs à *toutes* les petites domestiques:

Le premier, c'est la somme considérable de travail qu'elles accomplissent, quel que soit leur âge. Toutes les observations confirment qu'elles effectuent quotidiennement entre 11 et 16 heures de travaux répétitifs, souvent pénibles et parfois excessifs. Soulignons que dans tous les pays, la majorité des jeunes travailleuses de moins de 15 sont des domestiques « résidentes », ainsi potentiellement en service 24h/24. Seules les "petites servantes salariées" ont régulièrement des jours de repos : les mieux loties « descendent » du travail 2 week-end par mois...

Le deuxième point commun, c'est leur situation définitive d'enfant hors-école. Qu'elles aient été déscolarisées après quelques années passées à l'école primaire, ou qu'elles n'aient jamais fréquenté l'école, ces fillettes et ces adolescentes n'ont aucune chance, du moins tant qu'elles travaillent et dans l'état actuel du système éducatif, de pouvoir bénéficier d'une formation scolaire ou professionnelle. À Abidjan, seules de rares "petites nièces" du type « apprenties » i.e. qui bénéficient pleinement du système de réciprocité en principe inhérent à ce mode de *fosterage*, sont scolarisées, souvent en « double vacation » (1 jour sur 2). Mais il semble qu'en d'autres pays ouest-africains, notamment au Sénégal et au Ghana, davantage de petites domestiques puissent cumuler emploi domestique et école. Ainsi, 32% des enfants domestiques au travail à Accra et Kumasi seraient scolarisés (OIT 2004-b) ; aucune précision n'est donnée sur le statut d'emploi de ces jeunes domestiques, mais il est précisé sans surprise que ces enfants travailleurs ne fréquentent pas l'école aussi assidûment que les autres.

Enfin, le troisième point commun, c'est la référence constante – quel que soit le type d'embauche concerné – au modèle familial de mise au travail des cadettes par leurs aînées, ou plus exactement à une vision idyllique du modèle "petite nièce", présenté comme exempt de toute connotation négative et valeur préjudiciable (bien au contraire, même). Formulé par les patronnes comme par les petites domestiques, ce discours de l'appartenance familiale englobe toutes les pratiques. Produit par les adultes (employeurs, intermédiaires de placement, responsables politiques, journalistes), ce discours sert le plus souvent à masquer l'exploitation, à dénier la valeur du travail accompli, à adoucir les rapports de domination, selon la logique bien connue des rapports paternalistes. Reproduite par les jeunes travailleuses elles-mêmes, la référence à un comportement "familial", ressenti ou revendiqué, exprime leurs besoins d'affection, de protection, d'éducation, de divertissement et de respect.

#### *Un continuum de situations*

Il faut insister sur l'hétérogénéité des conditions des petites domestiques : toutes ne sont pas de « petites esclaves ». L'analyse des pratiques concrètes de travail et des rapports patronnes/petites domestiques met en valeur la très grande diversité, mais aussi la complexité des situations, avec à un pôle des formes brutales d'exploitation et des violences extrêmes – verbales, physiques, voire sexuelles – et à l'autre pôle, des relations presque harmonieuses de type contractuel ou relevant de l'idéal familial.

Pour restituer la variété et l'évolution des pratiques, des conditions et des itinéraires qu'encadrent les trois modèles d'embauche, j'ai distingué plusieurs types de petites domestiques : des "petites nièces" « apprenties », « domestiquées » ou « louées » ; des "enfants loués" « marchandisées » ou « trafiquées » ; des "petites servantes" « salariées » ou « surexploitées ».

Les disparités relevées quant au traitement verbal (comment elles sont « commandées ») et physique (coups, brutalités), à la nourriture, aux conditions de logement de ces jeunes travailleuses, aux éventuels temps de repos, à la transmission de savoir-faire ou encore à l'existence de petits cadeaux offerts par la patronne ressortent comme des signes, sinon des critères, de différenciation de leurs conditions de vie et de travail. S'il est impossible de généraliser, on remarque toutefois que l'âge de la fille, son lien à la « tante »-patronne ou au chef de ménage, le nombre de résidants dans le ménage, l'activité principale de la patronne et bien sûr des facteurs idiosyncrasiques comme le degré de « gentillesse » de cette dernière, influencent le type et la quantité de travail extorqué, ainsi que le traitement général d'une petite domestique. Enfin, son *statut d'emploi* ("petite nièce", "enfant louée" ou "petite servante" salariée), lié aux modalités de son recrutement et au type de rémunération dont elle fait l'objet, est une variable discriminante : il détermine pour la jeune travailleuse le fait d'avoir, ou non, de l'argent à disposition, et il agit, directement bien qu'en partie seulement, sur la possibilité de quitter la place, notamment quand les conditions sont vraiment trop dures (Jacquemin 2002).

Étant donné la multiplicité des situations observées, il serait inexact d'envisager les trois modèles d'embauche comme des catégories enveloppant des pratiques et des comportements homogènes, ou d'associer schématiquement l'un d'entre eux à des conditions de travail et de traitement systématiquement plus ou, à l'inverse, moins mauvaises que celles développées dans un autre statut d'emploi. Parmi les "petites nièces" et les "enfants loués" placées par une « vraie » tante, de nombreux exemples confirment en particulier que l'institution familiale n'est pas en soi la garantie d'un meilleur traitement... En d'autres domaines, les médias – notamment européens – sont remplis de faits divers sordides montrant que la famille n'est pas toujours un lieu de protection pour les enfants.

Parce que toutes les combinaisons et les nuances sont possibles et existent, il faut par exemple impérativement se garder de se représenter les "petites nièces" comme moins exposées aux abus et aux mauvais traitements que les "petites bonnes salariées" non apparentées qui elles, seraient moins malmenées que les "enfants loués", ou de toute autre généralisation de ce genre. Ni la description des tâches qu'elles effectuent, ni celle du déroulement de leurs journées et semaines de travail, ne permettent en soi de caractériser les petites domestiques comme "petite nièce", "enfant louée" ou "petite servante salariée". Pourtant cette différenciation a d'importantes répercussions sur le quotidien de chacune d'elles, sur leurs projets et sur les représentations qu'elles ont de ce qu'elles font (Jacquemin 2004).

Il est d'ailleurs très fréquent qu'une jeune fille connaisse successivement deux, voire les trois statuts d'emploi au cours de sa « carrière » d'enfant domestique. En témoigne la biographie suivante.

### **3. Trajectoires de travail des petites domestiques**

Au cours de leur expérience de travail en ville, il paraît bien rare que les “petites domestiques” connaissent une trajectoire linéaire. Les variations sont notamment liées à leur âge, corrélé à une capacité augmentée de négociation et de débrouille. C’est à Abidjan que j’ai mené l’étude de cas résumée ci-après ; à ce jour, il n’existe pas à ma connaissance de données qui permettraient sur cette question un comparatisme avec les trajectoires de petites domestiques travaillant dans d’autres villes d’Afrique de l’Ouest.

#### ***La biographie exemplaire d’Assana***

Au moment de notre entretien (2001), Assana est âgée de 18 ans et occupe depuis cinq mois sa deuxième place de “petite bonne salariée”.

Née en 1983 dans un village situé à l’est de la Côte-d’Ivoire, elle est la douzième et dernière enfant d’un couple de petits cultivateurs. Faute de moyens, les parents d’Assana lui défendent l’école, où la jeune fille regrette encore de n’être jamais allée. Elle a 7 ans lorsque l’une de ses sœurs aînées, installée à Abidjan, vient la réclamer pour l’initier à la vie urbaine.

« C’est ma sœur qui m’a élevée, comme elle était toute seule à Treichville, elle est venue me chercher. J’avais un peu commencé avec maman au village, mais c’est ma sœur qui m’a appris les trucs de la maison : à 8 ans, je savais balayer, laver les assiettes et les marmites, et aussi elle me montrait comment faire la lessive. Sinon je ne faisais rien, j’étais avec ma sœur à la maison. » (Assana, 9 mars 2001)

La fillette passe ainsi 4 ans chez cette sœur qui, célibataire et sans enfant, tenait à domicile un petit commerce alimentaire. De cette époque, Assana a gardé des souvenirs agréables et trois amies, qu’elle fréquente toujours en 2001. Parce qu’elle préférait s’amuser avec elles et qu’elle trouvait le travail trop fatigant, Assana refusait d’exécuter les tâches domestiques que sa sœur lui commandait de faire. Constatant que ni les coups ni les insultes n’avaient raison de l’indocilité de sa “petite nièce”, en 1995, la dame décide de lui trouver une place de petite bonne.

« C'est comme ça que j'ai commencé à travailler : mais ce n'était pas à cause du manque de moyens, non ! Ma sœur voulait que j'apprenne le travail, parce que quand je suis à la maison, je refuse de faire certaines choses, beaucoup de choses même ! Par exemple, quand elle me dit de laver les assiettes, souvent je refuse ; si elle me dit de balayer, je refuse ! Donc un jour elle m'a dit que si c'est ça, il faut qu'elle aille me mettre chez quelqu'un, comme ça je vais travailler ! C'est comme ça que je suis partie travailler. » (*Ibid.*)

À 12 ans, Assana est ainsi placée par sa sœur comme "enfant louée" chez une femme du quartier, qui l'envoie vendre de l'eau glacée dans le quartier de 6h30 à 17h30. Son travail est payé 5 000 CFA par mois, qu'Assana remet entièrement à sa sœur aînée lorsqu'elle va chez elle passer un week-end de congé mensuel. La patronne emploie une autre petite domestique à son service pour effectuer les travaux ménagers ; donc à côté des différentes tâches liées à la vente ambulante, Assana ne fait que la lessive de son linge personnel. Elle occupe cette place depuis deux mois lorsqu'une tante paternelle vient directement la chercher chez sa patronne pour l'emmener chez elle « surveiller ses enfants ».

Couturière à domicile, cette tante vit dans le même quartier, avec son mari (un chauffeur) et leurs 2 enfants (10 et 7 ans) ; seul l'aîné est scolarisé. Assana est chargée des tâches d'entretien (ménage, vaisselle) à l'exception de la lessive, plus la toilette et la surveillance des enfants, surtout de la fillette (non scolarisée). Elle assiste également sa tante pour la préparation des repas. Selon le modèle "petite nièce", aucune rétribution monétaire n'est versée, mais sa tante lui achète quelques habits. Au bout de quelques mois, une autre grande sœur directe d'Assana (« même père, même mère ») vient la chercher et l'accompagne directement chez l'une de ses « camarades » qui cherchait une petite vendeuse.

Pendant 2 ans (1995-1997), Assana pratique de nouveau la vente ambulante d'eau glacée pour le compte de cette femme, une petite commerçante. C'est son activité principale : les tâches domestiques et la mise de l'eau en sachets sont effectuées par les filles directes de la patronne, 2 adolescentes déscolarisées. Bien qu'elles ne soient pas apparentées, la dame emploie Assana comme "petite nièce" : elle la loge, la nourrit, la soigne, remplace ses tongs si besoin, lui donne les robes trop petites de ses filles et de l'argent pour payer ses tresses (500 à 1 000 francs CFA par mois). Pour Assana, c'est normal que cette « tantie » ne la paye pas : « Non ! C'est la camarade à ma sœur ». Après 2 ans de service, Assana éprouve une grande fatigue à marcher sous le soleil tous les jours de 6h à 16-17h pour vendre 100 à 150 sachets d'eau.

Elle en parle à la sœur qui l'avait placée, laquelle accepte d'intervenir auprès de son amie. Assana termine le mois et le jour de son départ, la « tantie » lui remet 7 complets de pagne de qualité Wax.

Âgée de 14 ans, Assana revient alors passer quelques mois au domicile de cette sœur aînée : elle « aide » aux travaux domestiques, s'occupe du cadet (3 ans) et apprend à cuisiner. Une fois transmises certaines compétences culinaires à sa benjamine, la « grande sœur » place Assana comme “enfant louée” chez une vieille femme commerçante du voisinage qui vit seule avec l'une de ses petites filles (scolarisée au collège). En plus de l'ensemble des travaux domestiques (ménage, lessive, vaisselle, marché et cuisine), Assana met en sachets de l'eau et du jus de gingembre qu'elle prépare quotidiennement, et que sa patronne vend dans sa boutique. Elle n'a aucun week-end de congé mais rend plusieurs visites par semaine à ses grandes sœurs qui vivent tout près de son lieu de travail. Assana remet l'intégralité de son salaire mensuel (8 000 francs CFA) à la grande sœur qui l'a placée, laquelle lui achète quelques pagnes et des sandales en plastique. En plus du « gîte et du couvert », la patronne prend seulement en charge le savon ; même si Assana garde le souvenir d'une « femme très gentille », elle n'a reçu d'elle aucun cadeau. Après 7 mois de service, Assana doit de nouveau quitter soudainement sa place lorsque sa “sœur-placeuse”, qui doit voyager à l'intérieur du pays, met fin au contrat pour que la jeune fille revienne chez elle garder ses enfants et aider au foyer pendant son absence.

Dès son retour à Abidjan, la « grande sœur » trouve un nouvel emploi pour Assana chez une autre commerçante du voisinage. Célibataire et sans enfant, la jeune femme n'exige d'Assana que des tâches domestiques et une présence continue à son domicile pendant qu'elle-même travaille au marché ; elle verse mensuellement 8 000 francs à la sœur d'Assana, qui lui achète quelques habits. Mais la jeune fille, alors âgée de 15 ans, ne s'entend pas bien avec sa patronne. Elle a du mal à supporter ses reproches et ses cris permanents ; Assana avertit sa sœur qu'elle veut quitter la place. Le mois terminé et son salaire payé, sa sœur est d'accord pour qu'elle parte au village voir sa mère. Assana passe trois mois au village, se repose un peu tout en participant aux tâches domestiques et aux travaux des champs.

Fin 1998, elle revient à Abidjan chez la sœur qui l'avait initialement faite venir en 1990. Après quelques semaines, cette dernière la place au service d'une femme salariée qui vit seule avec un neveu, apprenti-mécanicien. Assana prend en charge toutes les tâches domestiques, travail pour lequel sa sœur a négocié un salaire de 10 000 francs CFA, qu'Assana lui apporte chaque mois. À part une séance de tressage, des

chaussures (« demi-talons ») et un complet de pagnes qu'elle lui fait coudre pour la fête de Tabaski, la "sœur-placeuse" refuse de financer quoi que ce soit pour Assana :

« Ma sœur prenait l'argent mais elle ne payait rien pour moi. Même quand mes chaussures en plastique sont coupées, elle refuse de payer : pour 200 francs CFA, il faut discuter ! Alors que c'est moi-même mon propre argent. »

Agacée par ce système et « fatiguée » des cris de sa patronne qui trouve toujours à critiquer son travail (« même si je fais bien le travail »), au bout d'1 an ½, Assana décide, encouragée par une « petite tante » du même âge qu'elle (17 ans) qui travaille comme "petite bonne salariée" depuis 2 ans, de gagner son « propre argent ». Sa sœur aînée ne voulant rien entendre (« j'étais en palabre avec ma sœur »), Assana met en place une stratégie avec le soutien de sa « petite tante » : elle trouve, par l'intermédiaire d'une voisine, un emploi de "petite bonne salariée" à pourvoir le mois suivant dans un autre quartier d'Abidjan. Elle explique ensuite à sa patronne qu'elle doit d'urgence retourner au village, et obtient son accord pour quitter la place 5 jours avant la fin du mois, une décision dont elle n'informe pas sa sœur. Son salaire mensuel en poche, elle part directement au village exposer le problème à sa mère. 4 jours plus tard, sa mère fait repartir Assana seule à Abidjan, lui assurant qu'elle s'y rendrait très bientôt parler avec sa fille, et qu'Assana pouvait maintenant aller travailler à son compte propre. Quelques semaines plus tard, la médiation de la mère d'Assana mit fin aux palabres entre les deux sœurs.

Dans son nouvel emploi, Assana travaille chez un couple de petits salariés qui vivent avec leurs 3 enfants (5, 12 et 24 ans, 2 scolarisés et 1 étudiant). Elle négocie elle-même un salaire mensuel de 15 000 francs CFA. Chaque jour de 5h à 22h-22h30, elle exécute tous les travaux domestiques, s'occupe de la benjamine quand elle n'est pas à l'école, l'y accompagne et rend divers petits services que lui demandent les membres du ménage (faire une course, repasser une chemise pour une sortie, tresser les cheveux de l'enfant, etc.). Un week-end de congé lui est accordé par mois, que la jeune fille passe « en famille » à Treichville où elle retrouve également ses camarades d'enfance et sa « petite tante ». Cette dernière est employée comme petite bonne chez un salarié célibataire qui lui donne moins de travail et autant d'argent : Assana juge alors son propre emploi trop fatigant et demande à sa « petite tante » de lui trouver une autre place.

Quelques mois plus tard, elle quitte sa patronne en prétextant une visite à sa mère, mais part en fait avec sa « petite tante » rencontrer sa future patronne, à laquelle Assana propose ses services pour 15 000 francs CFA par mois. Après une journée d'essai réussie, Assana commence son deuxième emploi de "petite servante" salariée, là où je la rencontre 5 mois plus tard.

« Ce que j'aime ici ? C'est bien, ce n'est pas dur aussi, il n'y a pas beaucoup de travail, ça me plaît comme ça. Ma tantie [patronne] est gentille avec moi, par exemple la fois passée quand tu es venue la voir, ce jour-là j'avais des maux de dents : elle m'a donné des comprimés et puis elle m'a dit de me reposer, c'est elle qui a préparé [le repas]. Elle me donne des cadeaux aussi : des habits, et quelquefois elle me donne 2 000 francs comme argent de poche. [...] Et je suis libre aussi : ma petite tante vient me voir, ma mère aussi est venue ici le mois passé, même mon copain peut venir quelquefois, je lui demande et souvent ma tantie est d'accord. Je peux sortir aussi, si je veux me promener un peu, aller causer avec le gardien de l'immeuble, ou bien aller au marché d'Adjamé, je lui demande. [...] Et les week-end aussi, le premier jour quand je suis venue, je lui ai demandé mes 15 000 francs par mois, et aussi deux week-end par mois, du samedi soir au dimanche soir ; mais elle c'est chaque week-end qu'elle m'a proposé de descendre ! Mais moi je préfère chaque deux semaines, parce que sinon les gens de mon quartier [à Treichville] vont dire que je me promène beaucoup : je n'aime pas ça. [...] J'espère durer ici parce que c'est très bien, je n'ai pas de problème. »  
(Assana, 20 mars 2001)

Avec l'argent qu'elle gagne, la jeune fille, coquette, achète des vêtements et quelques accessoires « féminins », elle paie sa pommade et ses tresses (savon et dentifrice sont financés par sa patronne) et finance ses transports en wôrô-wôrô (taxi collectif). Elle économise un peu pour faire des cadeaux à sa mère : lorsqu'elle est venue la voir en février 2001, Assana lui a donné un pagne et 12 000 francs CFA. Si elle pouvait rester chez une patronne comme celle-là, Assana voudrait continuer à travailler comme petite bonne le temps nécessaire pour économiser de quoi monter un petit commerce de pagnes ou d'articles de mode féminine (chaussures, sacs, chaînettes) ; elle souhaite rester vivre à Abidjan.

Les conditions de vie et de travail d'Assana ont changé un peu avec l'arrivée d'une « colocataire » vers la mi-mars 2001. La jeune femme, célibataire, loue à la patronne la chambre qu'Assana occupait : la jeune fille dort désormais au salon ou sur le balcon, elle n'a plus d'espace privatif pour recevoir des visiteurs.

Cette nouvelle femme fait également travailler Assana : nettoyer sa chambre, laver son linge, faire des petites courses dans le quartier, lui servir les repas. La jeune fille ne s'en plaint pas car sa patronne lui a dit avoir demandé à la nouvelle locataire d'ajouter 7 500 CFA à son salaire. Assana attend, tout en précisant que la dame, elle, ne lui a encore rien dit ni donné. Assana ne connaît pas l'activité professionnelle de cette femme mais elle est sûre d'une chose : elle n'ira pas vendre quoi que ce soit pour elle.

“Petite nièce”, “enfant louée”, de nouveau “petite nièce” puis “enfant louée” avant de s'émanciper comme “petite bonne salariée” : de 7 à 18 ans, Assana a ainsi parcouru les différents statuts d'emploi de petite domestique. À ce titre, sa situation est exemplaire. Mais elle n'a rien d'exceptionnel : il y a bien d'autres biographies de cet ordre. J'ai présentée celle d'Assana parce qu'elle était très bien documentée, la qualité de l'information étant liée à des conditions exceptionnelles d'enquête : dès que j'ai rencontré sa patronne, elle m'a immédiatement proposé d'interviewer « sa fille », en m'assurant que je pouvais venir quand je voulais, c'est-à-dire même en son absence. Autorisée par sa patronne et curieuse de ma démarche, Assana – qui de plus, n'était pas toujours surchargée de travail – accepta sans aucune réticence de participer à l'étude. Une fois saisi l'intérêt que je portais aux détails et aux données qualitatives, elle fit un réel effort de précision, et, l'heure tournant, elle fut même enthousiasmée par ma proposition pour un second entretien.

D'autres récits de vie de petites domestiques ressemblent beaucoup au sien, mais pour diverses raisons, étroitement liées à la situation d'enquête et aux conditions oppressives de vie et de travail des interviewées, ils furent moins bien détaillés.

Les biographies des petites domestiques montrent que dans leurs trajectoires (qui durent de 2 à 5 ou 6 ans le plus souvent, au maximum 10 à 13 ans pour celles qui ont commencé très jeunes), plusieurs statuts d'emploi peuvent, ou non, se succéder. Il y aurait en fait très couramment une succession de plusieurs statuts, ce qui permettrait aux jeunes filles, à l'issue de leur expérience de travail en ville, de porter un regard critique – ou tout au moins rétrospectif – sur les différents modèles d'embauche et leurs avantages et désavantages associés. Informés eux aussi, certes souvent *a posteriori*, des trajectoires d'emploi de leurs filles, certains parents villageois tenteraient de mettre en place des stratégies visant à « sécuriser » la migration urbaine de travail de leur fille, ou du moins à maximiser les chances d'en rapporter des biens substantiels.

#### **4. Stratégies des parents**

### ***Une dégradation des conditions***

Les récits rétrospectifs d'anciennes petites domestiques mettent en évidence une dégradation de statut de ces jeunes travailleuses migrantes : de manière généralisée, en Côte-d'Ivoire les familles villageoises constatent, depuis une vingtaine d'années, une détérioration importante des effets économiques et sociaux de la migration urbaine des filles. Pourtant, l'aggravation des conditions de vie dans de nombreuses zones rurales oblige les familles à faire partir les filles pour travailler en ville, mais par exemple dans le Nord-Est de la Côte-d'Ivoire, il apparaît que de plus en plus, des efforts sont faits pour limiter les effets négatifs du séjour de leurs filles en ville, et retenir les plus jeunes au village.

Très brièvement ici, retenons que la détérioration des conditions des migrations de travail des petites domestiques est relevée par les parents à 3 traits principaux :

- \* une "détérioration à distance". Dans la région de Bondoukou, les parents signalent une diminution des échanges ville-village pendant le séjour de leurs filles en ville : moins de nouvelles circulent, les visites des filles au village sont plus aléatoires, et surtout une importante restriction des transferts (en argent et en nature) est remarquée.

- \* le contenu de la « valise » avec laquelle les jeunes migrantes reviennent au village est sans doute l'élément le plus significatif de la dégradation des systèmes "petite nièce" et "enfant louée" selon les parents du nord-est ivoirien ; de nombreuses filles ne reçoivent qu'une valise dérisoire, comparée aux 2 à 5 années passées à travailler en ville... quand elles ne retournent pas au village carrément les mains vides. Les pratiques des "tanties-placeuses" de la parenté élargie sont particulièrement décriées en raison de leurs abus. Personne en effet n'est dupe des profits que leur rapporte le système de louage de petites domestiques.

- \* Maltraitance des filles, grossesses indésirées et sida. Tous les villageois connaissent aujourd'hui dans leur entourage, des histoires abominables de petites domestiques qui, en ville, ont souffert de mauvais traitements caractérisés de la part de leurs employeurs : conditions déplorables de travail, violences verbales et physiques, privation de repas, voire abus sexuels de la part des hommes de la maison ou de l'entourage. Depuis une quinzaine d'années, les familles villageoises du nord-est de la Côte-d'Ivoire assistent à une augmentation du nombre de jeunes migrantes qui reviennent enceintes au village ; ces grossesses non désirées sont souvent compliquées par des tentatives d'avortement clandestin, qui mettent gravement en danger la vie des jeunes filles. Enfin, de nombreuses jeunes travailleuses domestiques prennent aujourd'hui le chemin du retour au village pour y mourir du sida. Diverses observations indiquent qu'une proportion importante de jeunes migrantes reviennent « très malades » de leur séjour en ville.

## ***Stratégies des parents et des filles pour sécuriser les migrations de travail des petites domestiques***

### *Recul de l'âge au départ et resserrement des liens de parenté avec les tuteurs d'Abidjan*

Les parents villageois savent désormais que les filles ont la possibilité d'obtenir en ville un emploi directement salarié : ce modèle d'embauche est désormais privilégié, aussi bien de la part des parents que des filles elles-mêmes. De sorte que bien des villageois attendent désormais que leurs filles aient au minimum 13-14 ans pour les laisser partir travailler en ville comme "petites bonnes directement salariées". Ou bien, lorsque c'est une fillette qu'ils consentent à faire partir, les parents affirment qu'ils ne confient désormais leurs filles qu'à des parentes *proches* installées à Abidjan. En décidant de resserrer ainsi le lien de parenté entre la jeune migrante et sa tutrice, ils pensent augmenter ses chances de vivre une expérience migratoire favorable sur le plan économique, et « contrôlée » sur les plans social et de la santé, l'idée étant qu'en raison des intérêts qu'elle a de conserver une bonne réputation au village, cette parente urbaine ne pourra pas se soustraire à ses obligations familiales de réciprocité.

Par ailleurs, quelques cas m'ont été rapportés en Côte-d'Ivoire où les parents (plutôt la mère) décident d'accompagner eux-mêmes leur fille à Abidjan chez une parente qui, *de facto*, devient sa tutrice (ou sponsor). Pour les parents, le but de cette démarche est de montrer qu'il sera éventuellement possible de revenir par la suite pour prendre soi-même des nouvelles de son enfant, et « contrôler » les conditions de son placement et surtout, de sa rémunération.

### *Retenir les filles au village*

Tant que les conditions économiques le leur permettent, de nombreux parents villageois refusent aujourd'hui de faire partir leurs filles en ville.

Depuis une dizaine d'années, la mise en place de groupements de femmes en coopératives (GVC) vivrières ou artisanales, l'amélioration de l'accès des femmes à des micro-crédits, ainsi que les efforts de l'UNICEF, des gouvernements et des ONG pour promouvoir la scolarisation des filles dans les régions reculées, soutiennent cette volonté de garder les filles au village, notamment les plus jeunes. Les actions de sensibilisation se multiplient également pour informer parents et filles des nombreux problèmes liés au phénomène de la migration des petites domestiques.

Dans les villages du Nord-Est de la Côte-d'Ivoire, les femmes sont maintenant encouragées par les hommes du village afin de réduire la migration urbaine des jeunes filles. On assiste à une évolution des rapports hommes-femmes concernant la décision de faire partir les filles : alors que les hommes,

impuissants à proposer une alternative satisfaisante, étaient contraints jusque là de laisser les femmes gérer toute cette affaire et envoyer les filles « tenter leur chance » en ville, le développement récent de nouvelles cultures de rente (anacarde) génère de nouveaux revenus, permettant aux hommes de peser davantage dans la formulation des projets de migration urbaine des enfants.

Cependant, malgré quelques améliorations au niveau de la situation économique à la fin des années 1990, les collectifs de parenté villageois éprouvaient bien des difficultés à freiner les flux migratoires des filles vers la ville. D'une part, malgré les désillusions que les conditions réelles de retour de certaines migrantes n'ont pas manqué de susciter, les parents les plus démunis se disent « obligés » de continuer à faire partir leurs filles : ils sont « serrés » dans leur extrême pauvreté...

D'autre part, les jeunes filles elles-mêmes ne sont pas toujours d'accord avec cette nouvelle position des parents qui cherchent à freiner leur migration en ville. Des cas de fugues d'adolescentes, qui contournent ainsi l'interdiction parentale de partir travailler en ville, sont relatés dans toute la sous-région. Sans doute sont-elles plus exposées que d'autres aux réseaux de trafic à des fins d'exploitation domestique, mais des exemples en Côte-d'Ivoire montrent que c'est également *via* leurs réseaux personnels que ces jeunes filles parviennent à organiser une migration de travail hors du contrôle parental mais relativement sécurisée, i.e. que si elle ne les met pas à l'abri de l'exploitation de leur travail, elle se distingue néanmoins des pratiques les plus abusives, notamment de trafic d'enfants. Se manifeste clairement ici de la part des jeunes filles d'origine rurale, un désir d'autonomie par rapport aux pratiques et aux activités villageoises ; la migration urbaine représente pour elles une source de changement important non seulement vis-à-vis de leur famille et des règles coutumières, mais également en ce qui concerne leurs comportements démographiques et matrimoniaux (Lesclingand 2004b).

### **Conclure ?**

Ce texte proposait de montrer la diversité des situations que recouvre le phénomène des petites domestiques en Afrique de l'Ouest. Des conditions extrêmes méritent certes d'être dénoncées et combattues. Mais loin des représentations simplistes et sensationnalistes, où les petites domestiques sont parfois résumées à des « petites esclaves » victimes de trafic, j'ai voulu ici dégager les dimensions principales d'un phénomène complexe, à la fois ancien et en pleine transformation sous les effets notamment de l'urbanisation croissante, de la récession économique, du développement du travail féminin, de la mondialisation...

Le phénomène des migrations juvéniles féminines temporaires pour travail domestique en Afrique de l'Ouest n'est bien entendu pas uniforme, et des variantes s'observent quant à ses modalités pratiques, ses effets, ses implications. Par exemple, faute d'éléments suffisamment précis, il est peu question dans cet article des différences entre migrations saisonnières pour travail domestique (importantes, semble-t-il, au Burkina, au Sénégal et au Mali) et migrations non saisonnières (plutôt dominantes en Côte-d'Ivoire, au Ghana et au Bénin).

Mes recherches en Côte-d'Ivoire ont permis de découvrir la diversité des statuts des petites domestiques, et de mettre en évidence pour la première fois, l'existence d'un marché spécifique du service domestique juvénile. Or c'est là un trait commun se dégageant de toutes les enquêtes (en nombre croissant ces dernières années) conduites en Afrique de l'Ouest : la commercialisation du service domestique juvénile. Il n'y a pour autant pas lieu de diaboliser, en soi, cette évolution : par exemple, le développement récent du salariat domestique juvénile a pour effet de donner une valeur marchande à ce travail et partant, du prix à celle qui l'accomplit.

À titre de conclusion, rappelons simplement que les travailleurs domestiques, catégorie féminine s'il en est, demeure une catégorie négligée. Soulignons alors l'intérêt (voire l'urgence ?) qu'il y aurait, tant pour la connaissance scientifique que pour l'action, à poursuivre des recherches – qualitatives et quantitatives – approfondies sur la question des enfants et jeunes travailleurs domestiques. Explorer le devenir des ex-jeunes travailleuses migrantes serait une perspective féconde, notamment pour saisir et comprendre les causes explicatives des itinéraires divergents.

## Terrain et méthodologie

Pour étudier les dimensions multiples du phénomène des petites domestiques et en saisir les transformations, il était essentiel de coordonner une description micro-économique et micro-sociale de quelques situations, expériences variées et histoires concrètes, à une approche plus large, macro-économique et historique. Différents types de sources ont ainsi été combinés pour servir la progression de ma recherche doctorale sur le service domestique juvénile à Abidjan.

La question du travail domestique des enfants (voire des femmes en général) reste très peu documentée. J'ai néanmoins pu travailler à partir de diverses sources écrites qui abordaient plus ou moins directement cet objet (données statistiques et analyses démographiques, anthropologiques et sociologiques, relatives notamment à la composition des ménages, aux flux migratoires, au 'secteur informel', aux activités des femmes, à la scolarisation des enfants...). Elles ont servi de cadre aux enquêtes que j'ai personnellement menées lors de 12 mois de terrain, répartis en trois séjours (1999, 2000 et 2001). Cette pratique de passages répétés, dont je craignais, au départ, qu'elle complique l'enquête, s'est en fait révélée très féconde et ajustée à la temporalité de l'objet, notamment pour observer la rotation des petites domestiques, la multiplication des agences de placement ou encore pour suivre la médiatisation croissante du phénomène.

Les sources orales ont eu la première place dans cette recherche. Elles ont permis d'explorer le champ de la vie quotidienne et domestique, de constituer des biographies, de décrire pratiques et comportements, mais également ce qui les relie (opinions, valeurs, symboles). J'ai fait le choix d'une méthode entièrement qualitative, dans une démarche de type ethnographique (observations approfondies, entretiens non-directifs et semi-directifs, récits de vie) favorisant une perception rapprochée de ce qui se passe en des lieux de sociabilité significatifs : des unités domestiques principalement, mais aussi des marchés, des petits commerces de rue, des maquis, des agences de placement, le bureau abidjanais du BICE et de façon plus événementielle, des réunions officielles célébrant les Droits de l'Enfant, des forums sur l'aide à l'enfance en difficultés, etc.

Une présence personnelle, prolongée et répétée sur le terrain donne accès à une compréhension des cadres ordinaires de l'expérience et favorise l'instauration d'un rapport de confiance avec les personnes enquêtées. L'apprentissage du métier de sociologue à la peau blanche sur un terrain africain eut l'avantage de stimuler ma réflexion sur la situation d'enquête, et tout particulièrement sur la possibilité, illusoire, d'une position neutre du chercheur dans l'espace social qu'il étudie.

La plupart des difficultés de cette enquête – notamment pour accéder aux petites domestiques et leur donner la possibilité d'une parole qui, souvent, leur est interdite, ou encore pour obtenir la confiance et interviewer des intermédiaires professionnels de placement (dont l'activité – souvent illégale et parfois clandestine – est régulièrement décriée par la presse locale) ont pu être surmontées en élaborant un système de médiation pour entrer en relation avec les futures personnes interviewées. Il s'agissait alors bien entendu d'interroger, sinon de contrôler, l'influence que pouvait avoir le recours à ces médiateurs.

Au total, le corpus est composé de 173 entretiens, dont 101 ont été enregistrés sur bande sonore. Principalement à Abidjan, mais aussi dans la région de Bondoukou (au Nord-Est de la Côte-d'Ivoire), ces entretiens ont été menés auprès d'un ensemble diversifié de ménages et de personnes : des employeurs de petites domestiques (30) ; des filles domestiques en situation de travail et d'anciennes filles domestiques (51) ; des intermédiaires de placement/recrutement (27) ; quelques parents villageois de petites domestiques (5) ; et diverses personnes qui s'occupaient directement ou indirectement du phénomène des petites domestiques (des responsables d'ONG, d'institutions internationales, d'associations, de ministères ivoiriens ; des journalistes).

## References

- Adihou, A.-F. (1998) *Les enfants placés au Bénin*, Anti-Slavery International/Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde, Londres/Cotonou.
- Aduayi, R-D. (2004) *La carrière des adolescentes travailleuses dans les marchés urbains: une stratégie de survie contre la pauvreté et l'exclusion au Sénégal*, Thèse de Doctorat en sociologie, Université du Québec à Montréal, Montréal Québec (Canada).
- Anti-Slavery International/WAO-Afrique, (1994) *Le travail des enfants en milieu domestique au Togo*, ASI/WAO-Afrique, Lomé.
- Antoine, P. et Herry C. (1982) *Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan (E.P.R. 1978)*, Direction de la Statistique, ORSTOM, Abidjan.
- Antoine, P. et Guillaume A. (1986), 'Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés', in *Les familles aujourd'hui* (Colloque de Genève, septembre 1984), Association internationales des démographes de langue française, pp. 289-297, Paris.
- Apt, N. A. (2005) *A Study of Child Domestic Work and Fosterage in Northern and Upper East Region of Ghana*, UNICEF.
- Barrere-Maurisson, A. et al. (1984) *Le sexe du travail. Structures familiales et système productif*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.
- Beauchemin, C. (2002) 'Des villes aux villages : l'essor de l'émigration urbaine en Côte d'Ivoire', *Annales de géographie* (624) : 157-178.
- B.I.C.E. (1998) *Les petites bonnes à Abidjan. Travail ou exploitation ?*, B.I.C.E., Côte-d'Ivoire, Abidjan.
- BIT (2007) *Rapport d'enquête nationale sur le travail des enfants au Mali*, Bureau International du Travail, Mali.
- BIT-IPEC/ République de Côte-d'Ivoire / INS (2008) *Enquête nationale sur le travail des enfants en Côte-d'Ivoire – 2005*, Abidjan.
- Black, M. (1997) *Les enfants domestiques. Manuel pour la recherche et l'action*, Anti-Slavery International, Londres.

- Busia, N. (1992-1993) 'Domestic Servants in Ghana', *Anti-Slavery Reporter*, 13 (8): 81-87.
- Chadeau, A. et Fouquet A.(1981) 'Peut-on mesurer le travail domestique ?', *Economie et Statistique*, n° 136: 29-42.
- Charmes, J. (1996) 'La mesure de l'activité économique des femmes', in T. Locoh *et al.* (éd.), *Genre et développement: des pistes à suivre...*, CEPED, Document et Manuel (5) : 35-44, Paris.
- Diallo, A. (2009) *Problématique de la migration des jeunes filles au Mali: Cas des aides ménagères de Bamako et Kati*, Mémoire de Master 2 en anthropologie (en cours de réalisation), Centre d'Etudes africaines, Paris.
- Diop, R. (1992-1993) 'The sale of child labour in Côte-d'Ivoire', *Anti-slavery reporter*, 13, (8): 79-96.
- Effa, J. (1996) *Modernised Slavery. Child Trade in Nigeria*, Constitutional Rights Project, Lagos.
- ENDA, TIERS-MONDE(1993) *Le travail des enfants au Sénégal. Cas des « domestique »*, Enda-Editions, Dakar.
- \_\_\_\_\_. (1996) *Les Mbindaan sans Mbindou. Étude avec Les petites bonnes de Dakar*, Enda T.M. Jeunesse Action/ Gouvernement du Sénégal, B.I.T., UNICEF, Dakar.
- Ghana Statistical Service (2003) *Ghana Child Labour Survey*, Accra.
- Hashim, I. (2008) 'Gendering Children's Migration: the impact of gender on processes and experiences of migration', communication at the *Child/Youth Migration Research Workshop*, DRC on Migration, Globalisation and Poverty, University of Sussex, Brighton, 6-8<sup>th</sup> May 2008.
- ILO (2004a), *Helping hands or shackled lives? Understanding child domestic labour and responses to it*, International Labour Office, Geneva.
- ILO (2004b) *Girl child labour in agriculture, domestic work and sexual exploitation. Rapid assessments on the cases of the Philippines, Ghana and Ecuador*, International Labour Office, Geneva.
- Jacquemin, M. (2002) 'Travail domestique et travail des enfants, le cas d'Abidjan (Côte-d'Ivoire)', *Revue Tiers Monde*, XLIII (170): 307-326.
- \_\_\_\_\_. (2004) 'Children's Domestic Work in Abidjan, Côte-d'Ivoire. The *petites bonnes* have the floor', *Childhood*, 11 (3): 383-397.

- \_\_\_\_\_. (2006) 'Can the Language of Rights Get Hold of the Complex Realities of Child Domestic Work ? The Case of Young Domestic Workers in Abidjan, Ivory Coast', *Childhood*, 13 (3): 389-406.
- \_\_\_\_\_. (2007) *Sociologie du service domestique juvénile : "petites nièces" et "petites bonnes" à Abidjan*, Thèse de doctorat de sociologie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales/Centre d'Etudes africaines, mai 2007, Paris.
- Le Pape, M. (1997) *L'énergie sociale à Abidjan*, Karthala, Paris.
- Lesclingand, M. (2004a) 'Nouvelles stratégies migratoires des jeunes femmes rurales au Mali : de la valorisation individuelle à une reconnaissance sociale', *Sociétés contemporaines*, (55): 21-42.
- \_\_\_\_\_. (2004b) *Nouvelles pratiques migratoires féminines et redéfinition des systèmes de genre : une analyse à partir des changements démographiques en milieu rural malien*, Thèse de doctorat de Démographie économique, Paris.
- L.I.D.H.O. (1995) *L'emploi des jeunes filles mineures comme domestiques en milieu urbain. Le cas de la Côte-d'Ivoire*, Abidjan.
- Locoh, T. (1993) 'Les familles africaines face à la crise', *Afrique contemporaine*, 166: 3-14.
- OIT (2007) *Lignes directrices concernant l'élaboration de stratégies d'action directe visant à combattre le travail domestique des enfants*, Organisation Internationale du Travail, Genève.
- Pilon, M. et al. (1997) *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*, CEPED/ENSEA-INS-ORSTOM-URD, Paris.
- RIISØEN, K.H. et al. (2004) *Travel to Uncertainty. A study of child relocation in Burkina Faso, Ghana and Mali*, Fafu Institute for Applied International Studies, Fafu-report 440.
- Some, S (2006) *Les migrantes du groupe socioculturel dagara dans l'économie informelle à Ouagadougou : cas des serveuses dans des lieux de restauration et des employées de maison*, Mémoire de Master 1, Département de Sociologie-anthropologie, Université de Lille.
- Terre Des Hommes (2003) *Les filles domestiques au Burkina-Faso: traite ou migration? Analyse de la migration laborieuse des enfants de la province du Sourou au Burkina-Faso*, Terre des Hommes-Burkina Faso.

- Tsikata, D (à paraître) *Domestic Work and Domestic Workers in Ghana: An Overview of Legal Regime and Practice*, Conditions of Work and Employment Series, No. 23, ILO, Geneva.
- Vandelac, L et al. (1985) *Du travail et de l'amour. Les dessous de la production domestique*, Editions St Martin/Syros, Montréal/Paris.
- Veil, L (1998) *Problématique du travail et du trafic des enfants domestiques en Afrique de l'Ouest et du Centre*, UNICEF, Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, CEPRASS, Abidjan.
- Verlet, M (1996) 'Grandir à Nima (Ghana) – Dérégulation domestique et mise au travail– ', in B. Schlemmer (dir.), *L'enfant exploité*, Karthala-ORSTOM, Paris.
- Vidal, C (1985) 'L'artisanat féminin et la restauration populaire à Abidjan', in Bisilliat, J. et al. (éds), *Femmes et politiques alimentaires*, Éditions de l'ORSTOM, Paris.
- Vidal, C, Le Pape, M, (1986) *Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan, 1979-1985*, CNRS/ORSTOM, Paris/Abidjan.
- Waring, M (1996) *Who is counting ? Sexe, mensonges et mondialisation*, documentaire réalisé par Terre Nash.